

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 MAI 2023**

D.CN.2023-99

OBJET : PROJET SOCIAL 2022 "FOOTBALL CLUB D'ANNECY" - VERSEMENT DE SUBVENTION

Rapporteur : Catherine ALLARD

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **26 MAI 2023**

Délibération publiée le 30 mai 2023

Le vingt deux mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quinze mai deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

AVET LE VEUF Elodie (pouvoir à DELÉAN Thierry), BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), GRANGE Antoine (pouvoir à LEPAN Claire), KRIVOBOK Nicolas (pouvoir à TOÉ Jean-Louis), LEPAGE Sophie (pouvoir à COHEN Guillaume), PESSEY Tony (pouvoir à RIGAUT Jean-Luc), SAUTY Yannis (pouvoir à FARMER Chantale), SEGAUD-LABIDI Nora (pouvoir à MARIAS Benjamin).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GRANGER Anthony

OBJET : PROJET SOCIAL 2022 "FOOTBALL CLUB D'ANNECY" - VERSEMENT DE SUBVENTION

Rapporteur : Catherine ALLARD

Le développement de la pratique sportive pour tous dans les clubs est un des axes prioritaires de la politique de la ville d'Annecy.

Le Football Club Annecy est une association structurée, dotée d'une équipe d'éducateurs sportifs professionnels diplômés, lui permettant de développer une action sociale riche auprès des publics éloignés de la pratique sportive.

La ville d'Annecy, souhaitant accompagner et valoriser cette initiative, a attribué, par délibération n° D.CN.2022-193 du 27 juin 2022, à l'attention du Football Club Annecy, un soutien financier complémentaire de 20 000 € pour permettre :

- Le développement du sport adapté avec encadrement qualifié, en partenariat avec l'association « Allons'y » et le Comité Départemental Sport Adapté de Haute-Savoie ;
- La découverte de la pratique du futsal à destination des jeunes des quartiers en lien avec les structures locales en charge de la prévention, les associations « Passage » et « Génération Promise ».

Cette subvention complémentaire a fait l'objet d'un avenant à la convention initiale de 2022, et son versement était conditionné à la production d'un bilan des actions soutenues.

Le Football Club Annecy a attendu la tenue de son Assemblée Générale du 8 novembre 2022 pour présenter ce bilan à la Ville qui l'a réceptionné le 22 février 2023.

Ainsi, la Ville a contribué à la réalisation de 3 actions à vocation sociale conduites par le club :

- La section foot adapté est une section de football loisirs dont l'objectif est de favoriser l'intégration sociale et l'insertion par le sport d'un public en situation de handicap. La section a accueilli 35 participants à raison d'une séance de 2 heures par semaine, séances encadrées par un éducateur salarié du club accompagné de bénévoles de l'association Allons-y. Pour le 2023, le club envisage la mise en place d'une 2ème séance hebdomadaire.
- CAP O FOOT est un tournoi de football loisirs mettant en avant le sport adapté qui accueille tous les ans environ 150 joueurs adultes et adolescents en situation de handicap psychique et/ou mental, issus d'instituts spécialisés de Haute-Savoie. Pour son édition 2022, CAP O FOOT a eu lieu le mardi 17 mai au Parc des Sports, en présence de 140 joueurs provenant de 12 instituts spécialisés. Le Comité Départemental de Sport Adapté était partie prenante de l'organisation. L'ensemble de l'effectif de l'équipe première, fraîchement promue en Ligue 2, a également participé à la journée.
- Les séances de futsal loisir sont encadrées par des éducateurs salariés du Football Club Annecy, elles accueillent des adolescents et des jeunes adultes issus des quartiers de la ville chaque saison depuis 16 ans. En partenariat avec la Ville d'Annecy (service Jeunesse) et les associations Passage et Génération Promise, 2 à 3 séances hebdomadaires ont été proposées aux gymnases Saint Michel et des Romains, soit plus de 120 heures de pratique. Cette activité a touché près de 70 personnes.

Pour la saison 2022/2023, le Football Club d'Annecy a reconduit son projet social. Celui-ci a été pris en compte dans la subvention 2023 de la Ville d'Annecy.

Les subventions ne pouvant être reportées d'un exercice budgétaire à l'autre, il y a lieu de réinscrire la subvention de 20 000 € sur le budget 2023 pour en effectuer le versement au

Football Club Annecy.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au Football Club d'Annecy cette subvention complémentaire de 20 000 € ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2023 ;
- **AUTORISER** le versement de cette subvention au Football Club Annecy.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance
GRANGER Anthony
Conseiller municipal



Pour extrait conforme
Par délégation du Maire
BRANDO Christelle
Cheffe du service
de la Vie de l'Assemblée



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.